



Vraie de nature et de cœur



Mot de la mairesse

Chers concitoyens,

Dans quelques semaines, vous serez appelés à voter pour élire les personnes à qui vous souhaitez confier l'administration de la municipalité pour les quatre prochaines années.

Sachez que c'est tout un contrat que vous leur confierez!

Être élu municipal, c'est accepter de travailler avec les autres membres du conseil dans un esprit de collaboration dans le but de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de tous.

Être élu municipal, c'est d'être à l'écoute des différents points de vue, de composer avec des opinions variées et parfois divergentes, de chercher des solutions de compromis et le consensus. C'est la seule façon d'avancer.

Être élu municipal, c'est être ouvert à toutes les dimensions d'une municipalité. Au-delà des chemins, des poubelles et de la police, comme je me plais souvent à dire, il y a les loisirs, la culture, le patrimoine, la santé et le mieux-être et tout ce qui contribue à notre sentiment d'appartenance et à notre qualité de vie, ce qui passe nécessairement par la protection de l'environnement, puisque c'est le milieu dans lequel nous avons tous choisi de vivre.

Les membres du conseil actuel ont appris tout ça. Ils ont aussi appris que l'administration municipale évolue dans un cadre complexe et est assujettie à foules de lois et de règlements provinciaux et fédéraux, en plus d'être redevable aux citoyens pour ce qui est d'une saine gestion financière. C'est un beau défi.

Trois de nos conseillers – Robert Benoit, André G. Carrier et Jean Ranger – tireront leur révérence au terme du présent mandat. Ils ont été des modèles de tout ce que doit être un élu municipal. Je tiens à les remercier pour leurs années de dévouement, leur engagement envers la municipalité et leur souci constant de bien servir les citoyens. Nous avons eu avec eux, Isabelle, Jean-Claude et Victor beaucoup de plaisir à travailler ensemble.

La politique est ingrate, dit-on. Et c'est vrai. Ce qui nous motive, c'est le sentiment d'agir réellement dans l'intérêt du bien commun. Et c'est pourquoi je serai heureuse d'être votre mairesse pour un nouveau mandat.

N'oubliez pas d'aller voter!

Visite guidée en forêt

Le samedi 12 août, une visite interprétative en forêt a eu lieu sur la magnifique propriété d'Anne Wonham en bordure du lac Memphrémagog.

Les places étaient limitées et elles ont vite été comblées. Une vingtaine de personnes ont suivi notre guide Gabriel Grenier, enseignant en foresterie à la Commission scolaire des Hauts-Cantons, pendant trois heures. Très connaissant et animé d'un bon sens de l'humour, il a su captiver l'attention de tous et répondre à toutes les questions. La curiosité et le désir d'apprendre étaient au rendez-vous. Tous les participants étaient unanimes :

c'est une activité à reprendre absolument à différentes saisons. Un gros merci aux organisateurs, aux participants et à notre amie Anne qui nous a si généreusement accueillis



Photo : Jean-claude Duff

3^e trimestre 2017

Sommaire

Enviro-info..... 2

Chemins North et Millington 3

PFA 4

Vie communautaire..... 5-8

Échos administratifs..... 9-13

English Content (see reverse)



La municipalité d'Austin a pour mission de gérer de façon optimale et dans une perspective de développement durable, les services destinés à assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens, à favoriser leur sentiment d'appartenance et à protéger leur environnement, leur culture et leur patrimoine.

Bilan des écoconseillères

Fanny Beaudoin et Krystel-Gail Smith, les deux écoconseillères que la municipalité avait retenues cet été, ont terminé leur mandat le 7 août dernier. Elles avaient pour mission de poursuivre la campagne d'information et de sensibilisation établie dans le *Plan d'action pour un aménagement durable du territoire de la municipalité d'Austin 2015-2017*. Elles ont cogné à près de 750 portes et disent avoir été très bien reçues!

Cette année, la tournée portait principalement sur les espèces de plantes exotiques envahissantes. Bon nombre de citoyens à qui elles avaient laissé un accroche-porte ont rappelé pour demander de l'information supplémentaire ou déclarer la présence de plantes nuisibles. Bref, les citoyens sont préoccupés par cette menace et désirent limiter la propagation.

Les écoconseillères en ont profité pour sonder les citoyens sur leurs habitudes de compostage : plus de 96 % des répondants ont dit faire du compostage sous une forme ou l'autre (bac brun, compost domestique ou combinaison des deux). Félicitations!

Merci à Fanny et Krystel-Gail pour leur dynamisme et leur beau travail. Bonne continuation!

LE SAVIEZ-VOUS?

La berce du Caucase est une plante exotique envahissante toxique qui présente un risque pour la santé et l'environnement. En vertu du règlement n° 17-448, vous devez obligatoirement la déclarer et l'éradiquer de façon à éviter sa propagation.

Si vous en repérez sur votre terrain, n'y touchez pas! Communiquez avec notre service de l'environnement pour connaître les mesures à prendre.

Pour en savoir davantage, voyez la capsule vidéo à : youtube.com/watch?v=YiMYLtYpqzQ



Photo: Wikipedia



Politique d'événements écoresponsables

La municipalité profite de la 17^e édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) pour présenter sa toute nouvelle politique d'événements écoresponsables.

Adoptée le 5 juin dernier, cette politique se veut un outil facilitant la tenue d'événements, publics ou privés, à faible impact sur l'environnement. Pour lutter contre les changements climatiques, nous devons repenser notre mode de vie et ceci passe en partie par la réduction des déchets. La SQRD promeut principalement l'approche des 3RV : réduction, réemploi, recyclage, valorisation/compostage ce qui cadre parfaitement avec notre politique.

Afin de faciliter, d'encourager et de soutenir l'adhésion à la politique, la municipalité propose déjà quelques options pour ses citoyens et associations. En effet, elle met à la disposition des usagers des locaux municipaux de la vaisselle durable et offre la possibilité de se procurer des trousseaux de vaisselle compostable à prix modique. La spécialiste en environnement est là pour vous aider dans l'organisation et la réussite de votre événement écoresponsable.



* MAGASIN GÉNÉRAL *

Nouvelles dates de collecte pour la période moins occupée d'automne.

Lundi 16 octobre
Lundi 13 novembre
Lundi 11 décembre

Feuillcyclage

Le feuillcyclage, c'est l'opération qui consiste à déchiqueter les feuilles mortes et à les laisser décomposer sur place. Leur décomposition redonne des éléments nutritifs au sol et améliore ainsi la santé des végétaux. Contrairement à une collecte de résidus verts, cette pratique permet de faire des économies monétaires considérables en diminuant le transport vers les sites de compostage.

Comment faire?

- Déchiquetez vos feuilles par temps sec.
- Déchiquetez-les fréquemment pour éviter qu'une trop grande accumulation bloque la tondeuse.
- Si vous n'avez pas une tondeuse déchiqueteuse, repassez deux fois au même endroit avec une tondeuse standard.

Avantages du feuillcyclage

- Fertilisant naturel
- Diminution des besoins en arrosage

Valorisation des résidus des feuilles

Utilisez les feuilles déchiquetées comme paillis, engrais ou isolant pour l'hiver autour des végétaux, dans les plates-bandes ou les potagers, sans les tasser. Utilisez-les comme matière sèche dans votre compost domestique. Vous en avez trop? Conservez-les dans des sacs de papier et ajoutez-en à votre bac brun au fur et à mesure.

On en fait du chemin!

Les travaux de réhabilitation des chemins North et Millington : un pas de plus vers la réfection complète de l'axe reliant les secteurs nord et sud de notre municipalité!

Malgré les maints retards causés par la pluie, les travaux de l'été 2017 sont terminés dans le respect des échéanciers établis et en deça des budgets prévus.

Merci à tous nos citoyens pour leur grande patience pendant la durée des travaux.

Cela a été un travail de longue haleine, comme vous pouvez le voir ci-dessous. Le conseil y planchait déjà depuis 2015!

2015

- Réalisation par les ingénieurs d'une étude de réhabilitation de chaussée (inspections, sondages et analyses granulométriques en vue d'un rapport final)
- Contrat d'échantillonnage des matériaux granulaires sur toute la longueur du chemin North, y compris le tronçon «chemin Hopps-route 112» en prévision des travaux d'asphaltage devant être réalisés dans le cadre du programme TECQ (2019-2023) qui donnera droit à une subvention de près de 800 000 \$

2016

- Préparation par les ingénieurs des plans et devis et des documents d'appel d'offres, et mandat pour la gestion de l'appel d'offres
- Dépôt de la programmation des travaux au MAMOT dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018 (approbation reçue en décembre)

2017

Mars

- Adoption du règlement d'emprunt et tenue d'un registre (personne n'a signé)

Avril

- Adjudication du contrat pour les travaux de construction
- Préparation et émission de l'appel d'offres pour le contrat de surveillance des travaux

Mai

- Adjudication du contrat de surveillance des travaux
- Rencontre de démarrage avec l'entrepreneur et le chargé de projet

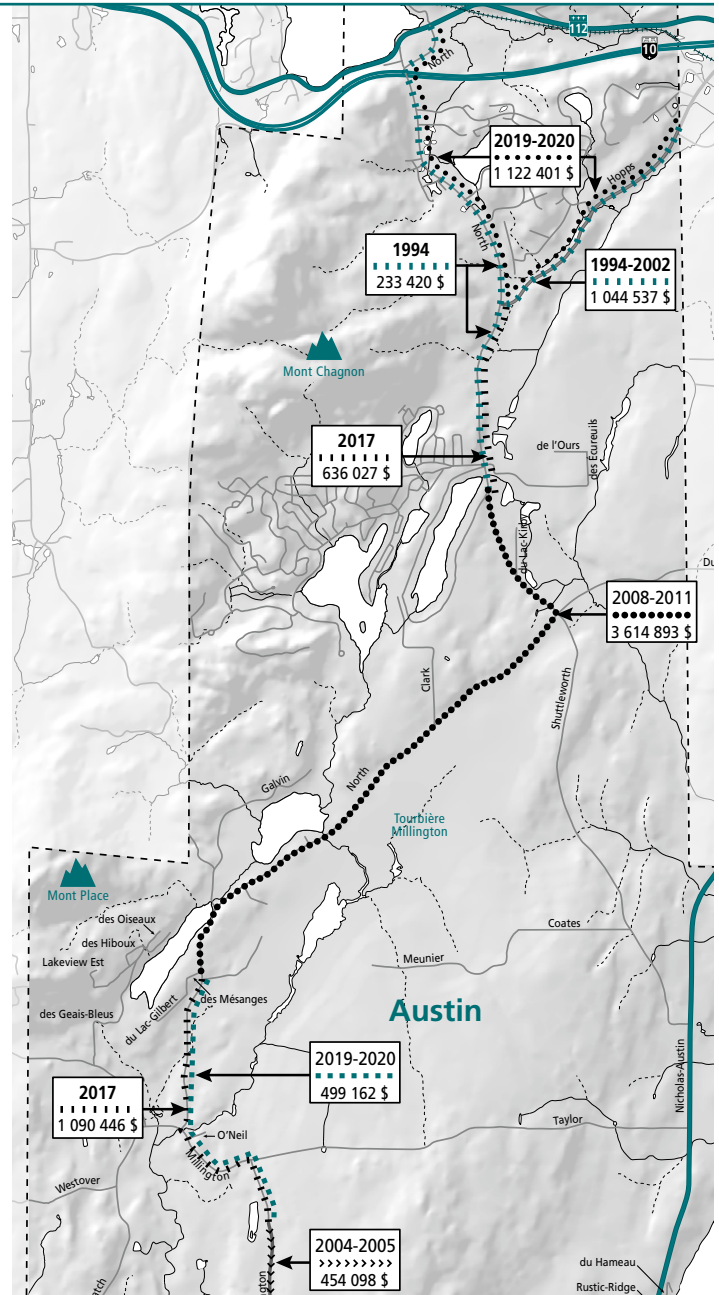
Réalisation des travaux

Juin-Juillet

- Chemin North (Hopps à Lac-Malaga) : pulvérisation et pavage conventionnel
- Chemin North (des Mésanges jusqu'à son intersection avec les chemins Patch et Millington) et chemin Millington (tronçon non pavé) : réhabilitation et rechargement

Septembre

- Peinture de lignes



Que reste-t-il à faire?

Selon l'échéancier que le conseil s'est donné, il reste un dernier coup à donner!

- La pulvérisation et le pavage conventionnel sur le tronçon du chemin North entre la route 112 et le chemin Hopps (coût estimatif prévu : 1 122 401 \$)
- le pavage du tronçon North et Millington réhabilité et rechargé en 2017 (coût estimatif prévu : 499 162 \$).

Ces travaux qui devraient totaliser autour de 1 621 563 \$ seront réalisés en 2019 ou en 2020, selon les subventions disponibles.

Pour la petite histoire, rappelons :

- Entre 1994 et 2002, la municipalité a fait des travaux de l'ordre de 1 277 957 \$ pour réhabiliter les chemins North (du lac Malaga à la 112) et Hopps.
- Entre 2008 et 2011, la municipalité a fait des travaux totalisant 3 614 893 \$ sur 6,1 km du chemin North (du lac Malaga jusqu'aux secteurs résidentiels autour des lacs Peasley et Gilbert). Pour ce, elle a bénéficié d'une subvention de 609 397 \$.

Pour rester au courant des activités communautaires qui se déroulent chez nous, consultez régulièrement le site Web de la municipalité ou abonnez-vous à l'infolettre Actualités Austin. Pour tout complément d'information, communiquez avec Blanche Paquette, agente de développement communautaire, au 819-560-1822 ou à blanche.paquette@municipalite.austin.qc.ca.

Politique de la famille et des aînés

Cet été, pas de vacances pour la politique de la famille et des aînés!

Quelques grands dossiers ont été entrepris, dont la visite du territoire par notre travailleuse de proximité.

Une démarche de partenariat avec des municipalités voisines a été amorcée afin de faire la promotion du soutien aux proches aidants, notamment lors de la semaine nationale des proches aidants d'aînés, qui se tiendra du 5 au 11 novembre prochain.

Le dernier portrait statistique commandé par Appui Estrie, organisme voué au soutien des proches aidants d'aînés, nous apprenait que l'aide au transport était le service le plus souvent offert aux aidés (80 % des cas) et que les autres services les plus courants concernaient la préparation des repas (49 %) et l'entretien de la maison (44 %). Quant aux soins, environ le quart des répondants a mentionné avoir offert des traitements médicaux ou des soins personnels.

Du côté des jeunes

La municipalité a fait une demande d'accréditation « Municipalité amie des enfants ».

Grâce à la participation bénévole de France Gauthier et de Monique Denis avec les jeunes du camp d'été, nous avons eu droit à une création théâtrale intergénérationnelle au petit théâtre des mouches à feu. La première d'une longue série, espérons-le!



Spectacle de percussions animée par France Gauthier avec les jeunes du camp d'été au petit théâtre des mouches à feu.

Saines habitudes de vie

Le coffre à jouets communautaire a été inauguré le 24 juin lors d'Austin en fête! Il a été installé à l'extérieur du chalet près de la patinoire. Jusqu'à présent, la ribambelle de jeux extérieurs destinés à tous les groupes d'âge tient le coup et les jouets sont rangés par les utilisateurs à tous les soirs. Vous êtes invités à les emprunter pour prolonger votre temps de jeu au parc municipal.

Le soin apporté au coffre et aux jeux est l'affaire de tous!



Photo : Jean-claude Duff

La mairesse Lisette Maillé présente le contenu du coffre lors de l'inauguration en juin dernier

De récentes statistiques nous rajeunissent!

L'âge moyen de la population Austinoise, qui était de 52,7 ans, est passé à 51,1 ans au recensement de 2016. Le bruit court qu'il y a plusieurs jeunes familles qui s'établissent à Austin. Nous savons aussi que le nombre de jeunes 0-18 ans avoisine maintenant les 200.

Cependant, les données statistiques s'appliquent uniquement aux résidents permanents. Quand on sait que sur 3394 habitants, seulement 1538 sont des permanents, on peut rêver que de jeunes familles font partie des 1836 saisonniers qui s'établiront un jour!

Les cimetières, nos jardins de mémoire

Collaboration : Hélène Langlois

Inspirant souvent le deuil et le chagrin, les cimetières sont aussi des lieux de culte étonnants, témoins d'histoires et de traditions surprenantes.

En 2008, le comité culturel d'Austin répertoriait près d'une vingtaine de cimetières sur le territoire de la municipalité. Ces cimetières, souvent situés ou enclavés sur des propriétés privées, constituent à eux seuls des artefacts importants de notre patrimoine. À la fois musée et livres d'histoire, ils racontent le peuplement de notre territoire, l'évolution des groupes qui y ont contribué, leur attitude face à la mort et à la vie ainsi que l'évolution des pratiques funéraires.

Neuf ans plus tard, au cours de l'été 2017, le conseil local du patrimoine (clp) a mené des actions pour préserver certains cimetières et retarder la disparition anticipée de d'autres. Le travail ardu et la bonne humeur ont animé plusieurs corvées de désherbage, de nettoyage et de collecte de données.

Dans les prochains mois, le clp projette d'archiver tous les renseignements recueillis et donner suite à ces gestes de conservation nécessaires à la sauvegarde de notre histoire et de notre mémoire collective.

Le clp, au nom de la municipalité, remercie Richard Connor, Patricia Connor, Rosemary Turmel, David Lepitre, Brent Coates, Martha McMaster, Nicolas Matossian et Maurice Daigle pour leur précieuse collaboration.



Photo : Jean-claude Duff

Départ du curé Charles Doyon

Collaboration : André Larochelle

Après vingt ans consacrés au culte religieux de la paroisse, notre curé a décidé de prendre une retraite bien méritée, à l'âge de 82 ans. Il a célébré sa dernière messe à Austin, le 27 août dernier.

Nous le remercions pour toutes ces années de dévouement et de soutien à la Fabrique. Nous lui souhaitons de prendre du temps de repos et de jouir d'une vie paisible dans un appartement au Séminaire de Sherbrooke et à son chalet au lac Aylmer.

La vie pastorale se poursuivra à l'église Saint-Austin, grâce à la participation de l'abbé François Paré, prêtre administrateur, qui célébrera la messe le samedi, une semaine sur deux, à partir du 23 septembre. Nous ferons notre possible pour trouver d'autres animateurs pour combler les samedis où M. Paré n'est pas disponible.

M. Larochelle est président de l'Assemblée de la Fabrique de la paroisse Saint-Austin

Grande corvée des 1000 courtepointhes

Nos courtepointhières austinoises se sont rendues à Toronto pour la grande corvée des 1000 courtepointhes dans le cadre des célébrations de Canada 150. Johanne Simard, la présidente, raconte : « On a fait un très beau voyage, très agréable, à quatre. Nous avons eu vraiment de la belle température. L'exposition était SUPER, belles courtepointhes, beaucoup de kiosques. Il nous a fallu toute une journée pour tout voir. Le *Biggest Quilt Bee* était tout bonnement magnifique. Les organisateurs avaient prévu 1 000 courtepointhes. Il y en a eu 2614. Un Gros Succès! »



Danielle Drouin, Johanne Simard et Gabrielle Haché posent fièrement au milieu de centaines de courtepointhes. Diane Couture est absente sur la photo.

Le camp d'été des mouches à feu, un succès malgré la pluie!

Merci aux parents accompagnateurs, aux généreux bénévoles et à l'équipe d'animateurs : Vous avez tous été formidables pendant ces sept semaines. Vous avez su faire briller le soleil, quand la pluie était au rendez-vous, donc assez souvent!



Photo : Jean-claude Duff

Les jeunes sont de retour en classe, les poulettes sont reparties pondre à la ferme, mais l'été n'est pas terminé et le jardin continue de produire de beaux légumes (aussi des mauvaises herbes...). Si vous passez par là, servez-vous!

Bottin des produits et services

Le bottin des produits et services d'Austin sous forme électronique fera peau neuve lorsque le nouveau site Web de la municipalité sera mis en ligne. Le comité des communications travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle politique de mise à jour des annonces, qui le rendra encore plus efficace.

Vous avez un produit, un service, un coup de pouce à annoncer? Faites-le dès maintenant en écrivant à bottin@municipalite.austin.qc.ca ou renseignez-vous en appelant au 819-560-1822.

Un nouvel artiste forgeron d'art à Austin

Bruno-Thomas Bianchi est établi sur le chemin Nicholas-Austin depuis quelques années. Cet artiste à l'inspiration sensible et à la technique indéniable est aussi un jeune homme d'une gentillesse exceptionnelle en plus d'être un pompier volontaire! Quelques membres du regroupement des artistes d'Austin l'ont rencontré lors de son exposition dans le Circuit des arts Memphrémagog, où il a obtenu un grand succès.

« ... Bien que l'essentiel de mon travail se compose de pièces traditionnellement forgées, je prends aussi un grand plaisir à concevoir mes sculptures. Je trouve mon inspiration dans des formes naturelles et dans le monde qui m'entoure. Mes sculptures sont inspirées des aspects de la beauté de la nature et à leur tour reflètent ses détails... Je trouve que le métal, étant une matière si pure et noble, est un médium idéal pour mes créations. Je vois déjà l'objet de beauté dans le métal. »

Visitez son site internet pour avoir un aperçu de la beauté de son œuvre : <http://www.greylockmetal.com>



Photo : Jean-claude Duff



Photo : Mathieu Godbout

Nouveau café à Austin

LE REFUGE est un café de montagne qui offre aux visiteurs « un endroit où se poser ».

On y trouve, d'abord et avant tout, de l'excellent café, mais aussi quelques pâtisseries légères (Pâtisserie Dorville et Atelier C), des mélanges énergie et des barres granola, des jus et kombucha, ainsi que des sandwichs frais (Pâtisserie Dora).

«Et nous proposons aux randonneurs la formule «boîte à lunch!», ajoute la charmante Sophie Bélanger. Le tout, idéalement sur réservation. Une idée pour tout client souhaitant explorer les sentiers du coin?»

Un joli plus pour les clients : des artistes exceptionnels accrochent leurs œuvres aux murs du café!



Photo : Mathieu Godbout

Le café-terrasse est établi à l'arrière de la Savonnerie des Diligences au 1249, route 112.

www.cafelerefuge.ca
info@cafelerefuge.ca
1-579-437-8999 poste 209

Un samedi culturel riche en activités

Le 30 septembre prochain, le comité culturel et le conseil local du patrimoine vous offriront une programmation riche en contenu, suivie d'un concert et d'un buffet.

Le départ en autobus s'effectuera à l'hôtel de ville à 13 h 30 pour la visite du site de la rotonde et ses neuf panneaux thématiques. En chemin, les guides à bord commenteront l'histoire et le patrimoine du secteur parcouru. Au retour dans l'autobus, ils nous entretiendront du complexe des moulins en liant les aspects géographiques et archéologiques. Un arrêt permettra de visiter brièvement des vestiges du moulin Millington (les propriétaires nous y autorisent exceptionnellement). Le retour se fera par le chemin Patch avec des commentaires sur les hameaux Millington et Head of the Bay, aujourd'hui disparus.

Les autobus nous déposeront à l'église pour un concert flûte et basson offert par Orford Musique.

De retour à l'hôtel de ville, le conseil local du patrimoine décernera deux prix de reconnaissance. Le vernissage de l'exposition « À la rencontre de... » du regroupement des artistes d'Austin suivra. Les artistes commenteront leurs œuvres.

Un buffet sera offert par le comité culturel. On en profitera pour dévoiler la première cuvée des 20 trésors culturels de la municipalité.

Ces activités s'inscrivent dans les Journées de la culture du Québec et vous sont offertes gratuitement. Mais il faut s'inscrire avant le 25 septembre pour réserver une place à bord de l'autobus et pour le buffet. Par téléphone au : 819-560-1822 ou par courriel à : b.paquette@municipalite.austin.qc.ca. Les coordonnées sont les mêmes si vous souhaitez donner un coup de pouce pendant la journée!

Plus de cent votes pour les trésors culturels Austinois

Dans le cadre des Journées de la culture, un vaste sondage a été lancé auprès du public pour dénombrer les 20 trésors culturels les plus appréciés de notre municipalité.

« Ce qui fait la richesse de notre culture, ce sont mille et une choses: une maison patrimoniale, une œuvre d'art public, une chanson ou une danse, un élément du paysage, une spécialité culinaire, un personnage – réel ou imaginaire – plus grand que nature... » Journées de la culture du Québec

Il est encore temps de participer en ligne, et de voter à l'adresse suivante :



<https://goo.gl/bMCzLP>



Photo : Mathieu Godbout

Portrait de nos bénévoles

La contribution et la compétence spécifique et irremplaçable du bénévole tiennent à son statut de citoyen. (Charte Québécoise du bénévolat et des organisations de bénévoles)

La majorité des bénévoles d'ici sont retraités. Ils sont voyageurs, s'occupent de leurs petits-enfants et parfois aussi de leurs enfants, deviennent proches aidants de leur conjoint ou conjointe ou d'un voisin, prennent des cours, font du sport, se cultivent... Bref : ils sont bien occupés! Il est donc souvent difficile pour eux de s'engager comme bénévoles sur une base régulière. C'est pourquoi l'implication ponctuelle gagne en popularité, ici comme ailleurs.

Plusieurs d'entre vous avez manifesté le souhait de vous impliquer une fois l'été terminé. (Il reste encore du beau temps à venir tout de même!) Vous êtes tentés par une implication ponctuelle ou saisonnière, un projet spécial ou un engagement annuel dans un comité?

Voici quelques comités qui pourraient bénéficier de votre aide :

- Comité de la famille et des aînés (dossier droit des enfants, proches aidants d'aînés, etc.)
- Austin en fête! (planification, organisation, coup de pouce avant, pendant et après, etc.)
- Comité culturel (bibliothèques, tri des dons de livres, samedi culturel, soirées passion, etc.)
- Camp d'été (animations intergénérationnelles, jardinage, accompagnements, etc.)
- Comité des loisirs (fêtes d'Halloween, de Noël, chasse aux cocos, Plaisirs d'hiver)
- Décorations (Austin en fête!, fête d'Halloween et de Noël)

Communiquez avec l'agente de développement communautaire pour les détails en composant le 819-560-1822 ou écrivez à b.paquette@municipalite.austin.qc.ca

De nouveaux loisirs chez nous

Depuis près de 25 ans, les Austinois bénéficient d'une offre de loisirs du comité intermunicipal (Eastman, St-Étienne, Bolton-est, Stukely-sud, Austin). Par les années passées, les cours et rencontres sportives se déroulaient toutes au gymnase de l'école du Val-de-Grâce. Cette année, nous recevrons quatre cours chez nous, dans la salle communautaire.

le jeudi

Cardio-tonus – 9 h 30 à 10 h 30

Étirement – 10 h 45 à 11 h 45

le vendredi

Marche active – 9 h 30 à 10 h 30

Vini-yoga – 10 h 45 à 11 h 45

Faites vite! La période d'inscription prend fin le 22 septembre à 12 h.

Consultez la section Quoi de neuf dans la page d'accueil de notre site Web pour obtenir la programmation des activités, les formulaires d'inscription et le lien vers l'inscription en ligne.

Soirée cinéma – projection du film **DEMAIN**

Rendez-vous à la salle communautaire de l'hôtel de ville, le 22 septembre à 18 h 30, pour la projection du film documentaire *Demain*, un film optimiste qui nous montre de façon concrète à quoi pourrait ressembler le monde de demain.

Nous fournissons le maïs éclaté. Apportez vos contenants et vos boissons non alcoolisées. C'est un événement écoresponsable.

Pour inscription et information, communiquez avec Nathalie Noël 819-843-2388, poste 229 ou n.noel@municipalite.austin.qc.ca

Chorale Voies libres

La chorale reprend ses activités hebdomadaires le mardi 12 septembre prochain. Les rencontres ont lieu à la salle communautaire de 18 h 30 à 20 h (ou autre, au gré des choristes!). Si vous aimez chanter, laissez-vous tenter et venez nous rejoindre afin de partager d'agréables moments musicaux avec nous dans une atmosphère amicale et détendue!

Pas besoin de savoir lire la musique, ni d'avoir de l'expérience. Comme nous ne planifions pas un nombre prédéterminé de chansons, l'apprentissage se fait dans la détente et le plaisir. Le seul préalable est votre goût de chanter!

Pour obtenir des renseignements, appelez-moi au 819-861-9000.

À la joie de vous accueillir!

Marie-Ange Gagné,
Directrice de chorale



Vous avez entre 18 et 29 ans?

Vous désirez vous impliquer dans votre communauté, faire un stage d'une journée ou découvrir vos intérêts? L'Escouade CJE est pour vous!

C'est une formule souple et nous récompenserons vos efforts! Communiquez avec Sandrine Hébert du Carrefour Jeunesse-Emploi, agente de projet au 819 843-3007, p.229, volontariat@cjemm.com.

Soirées passion

Saisissez ces occasions de rencontrer d'autres passionnés et de développer des affinités!

Salle communautaire de l'hôtel de ville à 19 h. Responsable : Louise Blain

Depuis avril 2014, le comité culturel vous invite à des soirées passion sur des sujets variés – art, musique, voyages, astronomie, histoire, etc. – soirées qui sont animées par des conférenciers bénévoles passionnés par leur sujet. Nous en profitons pour les remercier sincèrement de leur engagement dans la vie culturelle de la municipalité. C'est grâce à eux que nous sommes une petite communauté vivante et soucieuse de partager notre savoir et nos expériences. Cette année, nous en sommes à notre 5^e édition.

17 novembre – Conférence de M. Gérard Leduc sur le mythe de Potton Springs. En 1828, Nathan Banfill découvre de petites sources sulfureuses au pied du mont Peeve à Potton. Commence alors la ruée vers cette eau miraculeuse. À cela s'ajoutent des dessins pictographiques, ésotériques, gravés sur la falaise. Que nous disent-ils? De très anciens occupants de Potton Springs ont aménagé des alignements de pierres. Qui sont-ils? Une histoire à découvrir.

À la mi-décembre, la chorale Voix libres se produira à l'église d'Austin pour fêter Noël.

En 2018, nous reviendrons avec des soirées sur les chanteurs français, la généalogie, l'histoire, le patrimoine d'Austin et un voyage à Terre-Neuve.

Pour recevoir personnellement de l'information sur les soirées à venir et vous réserver une place, devenez membre des « ami(e)s des soirées passion » en vous inscrivant à soirees-passion@hotmail.com.

Nous sommes toujours à la recherche de conférenciers bénévoles. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à m'écrire à soirees-passion@hotmail.com.



Qui peut voter?

Saviez-vous qu'une personne peut posséder plusieurs résidences, mais elle ne peut avoir légalement qu'un **seul domicile**? Le fait de résider en un lieu n'établit pas le domicile : il faut que cette résidence soit considérée comme la principale demeure.

Si, au 1^{er} septembre 2017, votre principale demeure est à Austin, vous êtes automatiquement inscrit sur la liste électorale permanente utilisée pour les élections provinciales, en autant que votre dossier soit en règle à la Régie de l'assurance maladie du Québec et/ou la Société d'assurance automobile du Québec. Toutefois, si vous demeurez ici depuis peu, appelez-nous pour vérifier si vous êtes bien inscrit; si vous ne l'êtes pas, vous pourrez présenter une demande à la commission de révision *si vous résidiez à Austin en date du 1^{er} septembre* et depuis au moins six mois au Québec, et satisfaites aux autres exigences (âge, citoyenneté, droits électoraux).

Si votre principale demeure n'est pas à Austin, vous devez vous inscrire sur la liste des électeurs pour pouvoir voter dans l'élection municipale 2017. (Si vous êtes déjà inscrit et qu'il n'y a eu aucune modification à votre adresse ou à votre droit de propriété, votre inscription demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée.)

Saviez-vous que le chalet n'est pas le seul type de propriété vous donnant droit à l'inscription sur la liste des électeurs? En effet, si vous possédez un terrain ou si vous occupez un établissement d'entreprise (ex : vous louez un bureau pour exercer votre profession de notaire), vous avez également le droit d'être inscrit.

Mais, il faut également tenir compte de **la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire** car pour voter dans l'élection municipale 2017, vous devez avoir été propriétaire ou copropriétaire de l'immeuble (ou avoir occupé ou cooccupé un établissement d'entreprise) **depuis au moins douze mois à compter du 1^{er} septembre 2017**. Si, par exemple, vous avez acquis votre chalet en février 2017, vous ne pourrez pas voter dans l'élection prochaine. (Toutefois, rien ne vous empêche de vous inscrire dès maintenant; ce sera fait pour la prochaine élection!)

Pour vous inscrire, vous devez utiliser le formulaire correspondant à votre situation :

Si vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez remplir la Demande d'inscription (formulaire SMR-9.2).

Si vous êtes copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, vous devez désigner, au moyen de la Procuration (formulaire SMR-9.1) signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, la personne dont le nom sera inscrit sur la liste des électeurs.

Ces formulaires vous ont déjà été transmis avec votre compte de taxes 2017, mais vous pouvez également vous les procurer sur le site Web de la municipalité (Info-citoyens > Élections) ou à l'hôtel de ville.

Enfin, n'oubliez pas que même si votre résidence à Austin est un chalet, vous pouvez voter tant ici que dans la municipalité où vous demeurez, en votant par anticipation (le 29 octobre) à un endroit, et le jour du scrutin (le 5 novembre) à l'autre!

Votre vote est important, car comme l'a dit George Jean Nathan,
« *les mauvais dirigeants sont élus par les bons citoyens qui ne votent pas.* »

Dates à retenir

22 septembre

Premier jour pour déposer une déclaration de candidature

1^{er} octobre

Dernier jour* pour transmettre une demande d'inscription (personnes non domiciliées)

* Les demandes déposées après cette date sont traitées par la commission de révision

6 octobre

Dernier jour pour déposer une déclaration de candidature (16 h 30)

Proclamation des candidats élus sans opposition

14, 16 et 20 octobre

Révision de la liste des électeurs

La commission de révision accueillera les demandes d'inscription, de modification ou de radiation de la liste électorale à l'hôtel de ville, aux dates et heures suivantes :

14 octobre de 9 h à 12 h

16 octobre de 19 h à 22 h

20 octobre de 9 h à 16 h 30

Après le 20 octobre, nul ne peut s'inscrire ou demander une modification à la liste des électeurs

29 octobre

VOTE PAR ANTICIPATION

12 h à 20 h Hôtel de ville seulement

5 novembre

JOUR DU SCRUTIN

10 h à 20 h

Hôtel de ville et caserne nord

Suite à la clôture du scrutin à 20 h

Dépouillement et recensement des votes
Annonce des résultats de l'élection (à l'hôtel de ville)

Échos administratifs

Nous publions ici un sommaire des principales décisions prises par le conseil ces trois derniers mois. La version intégrale des procès-verbaux est accessible en ligne sur le site Web de la municipalité ou en version imprimée à l'hôtel de ville.

Remarque : il importe de noter qu'en cas de divergence, c'est le procès-verbal qui a précedence.

Juin 2017

- Autorisation d'un don de 1 000 \$ à la Fondation du CHUS et d'une contribution de 2 000 \$ à la Croix-rouge pour venir en aide aux municipalités du Québec touchées par les inondations de 2017.
- Approbation des listes des comptes payés (121 533,32 \$) et à payer (229 907,16 \$).
- Adoption d'une politique d'événements éco-responsables.
- Mandat d'échantillonnage des eaux de baignade confié à l'organisme RAPPEL dans le cadre d'une démarche de suivi unifiée de la qualité des eaux.
- Autorisation d'utiliser le parc municipal pour des tournois de balle : les 9-10-11 juin et les 16-17-18 juin.
- Désignation de la mairesse comme signataire de la Charte de bientraitance des aînés pour et au nom de la municipalité.

Juillet 2017

- Autorisation des règlements hors cour avec le Sanctuaire de la Rivière Sacrée (12 000 \$) et la Fiducie Celtana (4 000 \$) dans le cadre des dossiers d'expropriation sur le chemin du Ruisseau-Scott.
- Approbation des listes des comptes payés (205 898,23 \$) et à payer (743 569,42 \$).
- Adoption du règlement n° 17-452 modifiant le règlement n° 09-370 sur la sécurité incendie et abrogeant le règlement n° 154 sur les incendies. L'objet du règlement est d'ajouter des définitions (feu en plein air, feu, indice d'inflammabilité, site d'un feu), de mettre à jour les clauses portant sur les plaques portant le numéro de porte, d'élargir la portée de l'article 17 sur les feux en plein air et d'apporter des précisions sur les pétards et les feux d'artifices.
- Adoption du règlement n° 17-453 modifiant le règlement n° 01-264 de nuisances et abrogeant le règlement n° 06-333 sur les feux à ciel ouvert. L'objet du règlement est de retrancher du règlement de nuisances les articles traitant de la sécurité incendie et d'abroger le règlement sur les feux à ciel ouvert.

- Autorisation de verser à Germain Lapalme et Fils inc. la somme de 600 132,56 \$, pour les travaux de réhabilitation réalisés sur les chemins North et Millington en date du 28 juin 2017, et autorisation de prolonger les travaux de pavage sur 40 mètres sur le chemin des Riverains, au coût approximatif de 5 000 \$ taxes en sus.
- Adoption du règlement n° 17-450 modifiant le règlement de zonage n° 16-430. L'objet du règlement est d'apporter des précisions à certaines définitions; de permettre certaines constructions dans la cour avant; de définir les matériaux de revêtement de toiture autorisés; de modifier certaines normes relatives au pourcentage minimal boisé exigé sur un terrain, aux piscines et aux constructions s'y rattachant et à la classe d'usage « activité artisanale secondaire »; de modifier certaines règles applicables aux lots dérogatoires protégés par droits acquis et à l'application des marges applicables en bande riveraine; de corriger des erreurs d'écriture et de régulariser l'usage « cimetière » dans la zone 5.16RUpu.
- Adoption du règlement n° 17-451 modifiant le règlement de lotissement n° 16-431. L'objet du règlement est de préciser la définition de « milieu humide » et les possibilités d'agrandissement ou de modification d'un lot dérogatoire, de réduire la largeur moyenne minimale des lots et terrains exigible dans la zone 1.1-RV, et de corriger certaines erreurs d'écriture.
- Remerciements aux membres des comités, aux pompiers et aux bénévoles qui ont organisé et donné leur temps à Austin en fête!, à Ramoneur 4 Saisons pour son don, à MM. Bernard Linde, Steve Morrison, Rob Glassford et Alexandre Cyr pour la présentation du feu d'artifices soulignant le 150^e anniversaire du Canada, et aux citoyens qui ont participé.
- Autorisation au conseil local du patrimoine d'entamer des démarches pour protéger des cimetières à risques.

Août 2017

- Acquisition d'une parcelle de terrain sur le chemin Clark en vue de créer une éventuelle deuxième issue au bout de la rue du Lac-des-Sittelles.

- Autorisation de signer un règlement hors cour au montant de 25 500 \$.
- Confirmation de la reconduction du rôle d'évaluation foncière actuel pour les années 2018-2019-2020.
- Félicitations et remerciements à la famille Penfield, récipiendaire du prix commémoratif Gordon Kohl décerné par Memphrémagog Conservation, pour sa contribution à la préservation de l'environnement du lac Memphrémagog.
- Approbation des listes des comptes payés (228 288,61 \$) et à payer (255 641,89 \$).
- Acceptation de la soumission de Pavage Orford, au prix de 12 820 \$ taxes en sus, pour divers travaux de pavage.
- Autorisation de verser à Germain Lapalme et Fils inc. la somme de 1 091 005,38 \$ pour les travaux de réhabilitation des chemins North et Millington réalisés en date du 25 juillet.
- Achat d'une structure pour abriter les abris de voirie sur le chemin du lac Nick, au coût de 18 089 \$.
- Octroi à Les Entreprises Alger inc. du contrat pour les travaux de gestion des eaux de ruissellement dans le secteur du Lac des Sittelles, au coût de 56 215,88 \$, taxes comprises.
- Appui moral à la campagne « Solidarité Ristigouche ».
- Appui de la candidature de Corridor Appalachien pour faire reconnaître son territoire d'action comme étant un site important pour l'herpétofaune (amphibiens et reptiles).
- Adoption du toponyme « Parc Chagnon-Shonyo » pour le parc à l'intersection du chemin North et de la route 112. Le nom fait valoir la géographie et l'histoire du secteur nord de la municipalité.
- Autorisation de faire une offre au montant de 50 000 \$ sur la propriété du 150 chemin Millington, en vue d'une éventuelle mise en valeur du complexe préindustriel des moulins du ruisseau Powell.
- Autorisation d'émettre un appel d'offre public pour le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles en 2018, 2019 et 2020.

Numéros de téléphone importants

Ambulance, premiers répondants,
incendie, police : **911**
Info-santé : **811**

Services de police : **819-843-3334**
Permis de feu à ciel ouvert
(obligatoire, sans frais) : **819-843-0000**

Réseau routier : **819-820-5928**
Centre des services sociaux de
Memphrémagog : **819 843-2572**

Rôle triennal d'évaluation foncière

Comme le permet l'article 46.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM), la municipalité reconduira son rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. Cela signifie que les valeurs des propriétés (à moins de rénovations, d'agrandissements ou autres) pour les années 2018, 2019 et 2020 seront celles contenues au rôle triennal précédent. Les valeurs sont ainsi « reconduites » pour un second cycle de trois ans.

Pourquoi reconduire le rôle?

Une analyse récente de l'évolution du marché immobilier sur notre territoire réalisée par l'évaluateur indépendant lui a permis de constater une relative stabilité du marché et donc de recommander à la municipalité de reconduire le rôle d'évaluation pour les trois prochaines années, ce que le conseil a fait par résolution le 7 août dernier.

En reconduisant le rôle au lieu de le rééquilibrer, la municipalité s'est épargné une dépense de plus de 50 000 \$.

Est-ce la municipalité qui établit la valeur foncière des propriétés?

Non. Selon la LFM, l'évaluation doit être faite par un **évaluateur agréé indépendant**, qui doit suivre des normes et règles fixées par la LFM. Ce mandat est confié, par la MRC, à la firme JP Cadrin et associés. La municipalité ne commande pas d'augmentation ou de diminution de la valeur du rôle.

Sur quelles bases l'évaluation foncière est-elle déterminée?

L'évaluation tient compte, pour chaque propriété, des conditions du marché immobilier, de l'état de la propriété et du secteur dans lequel elle se trouve. Le but est d'établir le prix probable que l'on aurait obtenu pour la propriété si elle avait été vendue « dans un marché libre et ouvert à la concurrence ».

Comment se compare le marché immobilier d'Austin avec l'évaluation foncière établie? Les maisons se vendent-elles en-dessous ou au-dessus de l'évaluation?

Bien que les différents secteurs de la municipalité n'évoluent pas de façon identique, une analyse du marché faite en avril 2017, sur la base de 65 transactions effectuées depuis le 1^{er} janvier 2016, démontre que les prix payés correspondent presque à 100 % à la valeur de l'évaluation foncière des propriétés.

Secteur	Ventes	Ventes au-dessous de l'évaluation		Ventes au-dessus de l'évaluation		Moyenne
Domaine Mont-Orford	14	5	36 %	9	64 %	91 %
Domaine 4 Saisons	37	16	43 %	21	57 %	100 %
Secteur Lac Memphrémagog – riverain et non riverain	14	6	43 %	8	57 %	110 %

Un article dans *Le Reflet du Lac* du 16 août dernier indiquait une augmentation des prix de vente de 5 % dans la MRC de Memphrémagog, donc supérieure au taux d'inflation (moins de 1 %).

Comment la municipalité établit-elle son taux de taxe?

La municipalité établit son taux de taxation foncière (le *millin* [taux par tranche de 100 \$ d'évaluation]) en fonction de son budget de dépenses annuel.

À ne pas confondre : taux de taxe et compte de taxes!

Outre la taxe foncière, le compte de taxes renferme une taxe pour la police (voir article à la page suivante) ainsi que des tarifs fixes (uniques pour toutes les résidences) pour l'enlèvement des ordures (recyclage, compostage, encombrants compris), la vidange des fosses septiques et l'équilibrage du rôle pour tous les propriétaires, ainsi que des taxes spéciales dans certains secteurs (pour la municipalisation des routes, l'entretien des chemins de tolérance, etc.)

ÉVOLUTION DU COMPTE DE TAXES (excluant les taxes de secteur)

Pour une propriété résidentielle évaluée à 350 000 \$ comportant un (1) logement

Taxes et tarifs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Foncière générale (du 100 \$ d'évaluation) incluant la police	1 500,10 \$	1 417,50 \$	1 449,00 \$	1 470,35 \$	1 458,45 \$	1 502,55 \$	1 500,10 \$
Collecte matières résiduelles (par logement)	201,58 \$	188,77 \$	186,98 \$	173,21 \$	188,75 \$	186,90 \$	199,10 \$
Vidange des fosses septiques (par logement)	87,55 \$	93,57 \$	92,48 \$	86,42 \$	91,79 \$	99,87 \$	89,46 \$
Équilibrage du rôle (terrain bâti)	10,34 \$	10,64 \$	10,53 \$	9,91 \$	9,06 \$	9,24 \$	9,41 \$
Total du compte de taxes	1 799,57 \$	1 710,48 \$	1 738,99 \$	1 739,89 \$	1 748,05 \$	1 798,56 \$	1 798,07 \$
Écart avec année précédente (\$)		-89,09 \$	28,51 \$	0,90 \$	8,16 \$	50,51 \$	-0,49 \$
Écart avec année précédente (%)		-4,95%	1,67%	0,05%	0,47%	2,89%	-0,03%

Taxe pour la police

Quelle est la différence entre la Régie de police de Memphrémagog et la Sûreté du Québec?

Simplement dit, la Régie est un service qui appartient aux quatre municipalités participantes : Austin, Canton d'Orford, Magog et Ste-Catherine-de-Hatley. Elle est gérée par un conseil d'administration auquel siègent des élus de chaque municipalité. Cela signifie que nous participons aux décisions qui sont prises pour nos services.

Comment établit-on le budget de la police?

Le budget tient compte des obligations de la *Loi sur la police* pour les prestations à rendre qui sont déterminées par les niveaux de service (qui sont dictés par la Loi), puis des besoins établis en fonction des réalités propres à notre territoire.

Quels sont ces besoins « propres à notre territoire »?

Cela correspond à des services supplémentaires par rapport à ce qu'offre la SQ et que nous choisissons de nous offrir collectivement.

Policier jeunesse	Policier assigné exclusivement à cette clientèle vulnérable
Patrouille hors route	Entre 25 et 30 opérations nautiques annuellement
Remplacement de personnel	Plancher minimum d'emploi assurant une relève sur l'ensemble du territoire de façon permanente
Plan estival	Augmentation des effectifs en période estivale
Service d'ordre	Encadrement de toutes les activités spéciales
Réponse aux appels	Réponse immédiate de tous les appels (pas d'ordre de traitement prioritaire)
Équipe de circulation	Équipe spéciale réservée à la problématique de la circulation

Combien coûtent ces services supplémentaires?

Ces services ajoutent une somme d'environ 450 000 \$ au budget d'exploitation.

Y a-t-il d'autres coûts qui reviennent aux municipalités?

Oui, une somme de 300 000 \$, qui représente la dette reliée à la construction du poste de police, dont les municipalités membres sont propriétaires.

Comment calcule-t-on la répartition des quotes-parts des municipalités participantes?

La Régie utilise la même formule de calcul que celle de la Sûreté du Québec. Donc, si ce n'était pas des services supplémentaires et de la dette, notre facture se rapprocherait davantage à celle des municipalités desservies par la SQ.

Quelle est la formule utilisée pour calculer les quotes-parts?

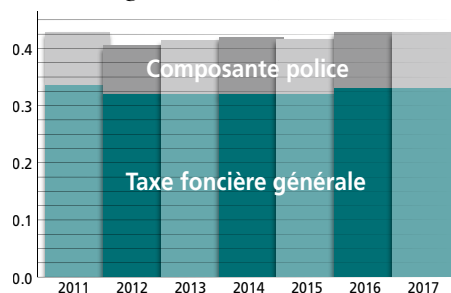
D'abord, on utilise la moyenne de la population des trois dernières années pour établir un taux multiplicateur. (Ce taux multiplicateur est prescrit dans le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*.)

On multiplie ensuite le taux multiplicateur par la moyenne de la richesse foncière des trois dernières années. L'addition du montant obtenu des quatre municipalités sert à établir le pourcentage applicable pour chacune d'elles dans la répartition des quotes-parts.

Budget de 2017	8 388 512 \$
Répartition des quotes-parts des municipalités	
Magog	72,9252 %
Orford	13,5762 %
Austin	7,7704 % 646 461 \$
Ste-Catherine-de-Hatley	5,7283 %

Comment répartit-on la facture entre les citoyens ?

La quote-part d'Austin est incorporée au taux de la taxe foncière générale. Par exemple, en 2017, la quote-part de 646 461 \$ a été répartie sur notre base d'imposition de 655 679 100 \$ divisée par 100 (la taxe étant imposée au 100 \$ d'évaluation). Ainsi, le coût de la police représente 0,0986 \$ du taux global de la taxe foncière générale de 0,4286 \$.



En avons-nous pour notre argent?

Il y a quelques années, un exercice de comparaison a été fait entre les services de la Régie et ceux de la SQ. Cet exercice a démontré hors de tout doute que nous sommes mieux desservis par notre Régie.

Vous aurez peut-être lu dans *La Presse* récemment que les policiers de la SQ auront droit à une hausse salariale de 17,5 % sur une convention collective de sept ans.

Calendrier

22 septembre - Projection du film «Demain», salle communautaire à 18 h 30

30 septembre - Samedi culturel.

30 septembre - Dernier versement de taxes municipales

2 octobre - Assemblée ordinaire du conseil

16 octobre - Collecte Ressourcerie, sur rendez-vous

31 octobre - Halloween, hôtel de ville!

10 novembre - Bingo, salle communautaire

13 novembre - Collecte Ressourcerie, sur rendez-vous

17 novembre - Soirée passion

11 décembre - Collecte Ressourcerie, sur rendez-vous

Calendrier des élections à la page 9

Consultez le calendrier à jour sur le site Web www.municipalite.austin.qc.ca

Le bulletin d'information municipal d'Austin est publié quatre fois par année. Il est distribué par la poste et peut être consulté en ligne. Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0
Téléphone : 819 843-2388 / Télécopieur : 819 843-8211
Courriel : info@municipalite.austin.qc.ca
Site Internet : <http://www.municipalite.austin.qc.ca>



Vraie de nature et de cœur

Word from the Mayor

Dear fellow citizens,

In a few weeks, you will have the opportunity to vote for the persons whom you feel should be entrusted with the management of our Municipality for the next four years.

It is quite a contract that you will bestow upon them!

Being an elected municipal official means accepting to work in close collaboration with the other members of council so that the best possible decisions may be made for the benefit of us all.

Being an elected municipal official means listening to the different points of view, composing with a range of opinions that often diverge from one another, and finding compromise solutions to achieve consensus. It's the only way to go forward.

Being an elected municipal official is being open to all the dimensions of a municipality. As I've been fond of saying, it goes beyond roads, garbage and police. Indeed, there are other elements that contribute to our sense of belonging and to our quality of life; they include recreation, culture, heritage, health and well-being and, very necessarily, the protection of the environment, *our* environment, the place where we have all elected to live.

The present members of council have learned these truths. They have also learned that municipal management operates within a complex framework, that it is subject to a host of provincial and federal laws and by-laws, and that it is accountable to the citizens for its sound financial management. It's a great challenge.

Three of our councillors – Robert Benoit, André G. Carrier and Jean Ranger – will be stepping down at the end of their term of office. Each has provided an excellent model of what an elected municipal official should be. I want to thank them for their years of hard work, their commitment to the Municipality and their constant, ongoing efforts to serve the citizens to the best of their abilities. They have been a great pleasure to work with, along with Isabelle, Jean-Claude and Victor as well.

They say that politics is thankless. It's true. What motivates us is the sense that we are truly acting in the best interest of the common good. And this is why I would be happy and honored to be your Mayor for a new term of office.

Don't forget to vote!

Guided tour

Saturday August 12th, twenty citizens (places were limited!) were lucky enough to enjoy an interpretive tour in Anne Wonham's forest, a superb property on Lake Memphremagog

Gabriel Grenier, our guide and forestry teacher at the Hauts-Cantons School board, revealed all the secrets of the forest, identifying trees, shrubs and berries, knowledgeably and with a great sense of humour.

All agreed that this activity must be repeated at different times of the year.

Thanks to the organizers and participants, and especially to our friend Anne for her generous welcome.

Anne, get well soon. We miss you in God's Country!



Photo : Jean-claude Duff

Third quarter 2017 Content

Highlights of the Council sittings.....	2
North and Millington Reconstruction	3
2017 Election Information	4



The mission of the Municipality of Austin is to safeguard our citizens' security and quality of life, enhance their sense of belonging and protect their environment, culture and heritage, and to do so through the optimized management of services, delivered in accordance with sustainable development principles.

Highlights of the recent sittings of Council

The following highlights are given as general information. The complete minutes, available in French only, may be consulted on the Municipality's website or in print at Town Hall. In case of disparity between the minutes and the Highlights, the minutes prevail.

June 2017

- Donations of \$1,000 (CHUS Foundation) and \$2,000 (Red Cross, to help Quebec municipalities affected by the floods of 2017) were authorised.
- The lists of accounts paid (\$121,533.32) and accounts payable (\$229,907.16) were approved.
- A temporary loan was contracted with the CIBC to cover the costs of the North-Millington roadwork until the permanent loan is finalized.
- The Lévis 9-1-1 centre was notified that the Municipality would not renew its service contract on December 31st 2018.
- The Municipality's Eco-friendly Events Policy was adopted.
- The RAPPEL was tasked with collecting water samples from 8 lakes in an unified water quality monitoring effort.
- Ms. Nathalie Noël was hired as a temporary Environment Inspector during Marie-Élaine Lacroix's maternity leave.
- Council authorised the passage of the Défi des Cantons cycling tour (Sep. 9th) and of the *Relais du lac Memphremagog* foot race (Sep. 23rd) on Nicholas-Austin and Cooledge roads.
- Council authorised the use of the municipal park for softball tournaments on June 9-10-11 and June 16-17-18.
- Council delegated Mayor Lisette Maillé as signatory of the Chart for the Well-being of Seniors.

July 2017

- Out-of-court settlements for expropriations on Ruisseau-Scott Rd. were authorised, with Sanctuaire de la Rivière Sacrée (\$12,000) and Fiducie Celtana (\$4,000).
- The lists of accounts paid (\$205,898.23) and accounts payable (\$743,569.42) were approved.
- Council adopted By-law no. 17-452 amending By-law no. 09-370 respecting Fire Safety and repealing By-law no. 154 on Fires. The purpose of the by-law is to add definitions (open fire, fire, flammability rating and site (of a fire)), to update the clauses on civic numbers, to add requirements on cooking fires, campfires, smoke, open fires and burning permits, and to clarify the rules on firecrackers and fireworks.

- Council adopted By-law no. 17-453 amending By-law no. 01-264 respecting Nuisances and repealing By-law no. 06-333 respecting Open Fires. The purpose of the by-law is to remove all clauses respecting fire protection from the Nuisance by-law and to repeal an obsolete by-law respecting Open Fires.
- Council authorised a \$600,132.56 payment to Germain Lapalme et Fils, for the North-Millington roadwork progress report filed on June 28th 2017, and approved paving work on an extra 40 m on Des Riverains Rd. at an estimated cost of \$5,000 plus taxes.
- By-law no. 17-450 amending the Zoning By-law no. 16-430 was adopted. The purpose of the by-law is to clarify the definitions of "residual front yard" and "backyard" and notions of "story" and "basement", to permit certain structures in the front yard, to define authorised roofing materials, to modify certain norms on the minimum forested area on a parcel of land, the construction of pools and their outbuildings, and the use "cottage industry", to modify certain rules applicable to non-conforming lots protected by acquired rights and to the application of setbacks in the riparian zone, to correct errors in the text, and to regularize the use "cemetery" in zone 5.16RUu.
- By-law no. 17-451 amending the Subdivision By-law no. 16-431 was adopted. The purpose of the by-law is to clarify the definition of "wetland" and the possibility of expanding or modifying a non-compliant lot, to reduce the average minimal width required for lots and parcels of land in zone 1.1-RV, and to correct errors in the text.
- Council gave thanks to the committee members, fire department personnel and volunteers who gave their time to *Austin en fête!*, to Ramoneur 4 Saisons for its donation, to Messrs. Bernard Linde, Steve Morrison, Rob Glassford and Alexandre Cyr for their presentation at the fireworks marking Canada's 150th anniversary, and to all citizens who made it a success.
- The Local Heritage Council was authorised to proceed with actions to protect the cemeteries that are most at risk.

August 2017

- A parcel of land on Clark Road was purchased at the cost of \$18,000, to build an eventual second access at the end of Lac des Sittelles Rd.
- The Mayor and Director General were authorised to sign an out-of-court settlement in the amount of \$25,500.
- Council confirmed the renewal of the 2018-2019-2020 triennial property assessment roll, without equilibration.
- Council congratulated and thanked the Penfield family, recent recipient of the Gordon Kohl Memorial Award presented by Memphremagog Conservation, for its invaluable contribution in preserving the environment of Lake Memphremagog.
- The lists of accounts paid (\$228,288.61) and accounts payable (\$255,641.89) were approved.
- Pavage Orford's proposal for various paving jobs was accepted at the price of \$12,820 plus taxes.
- Council authorised a payment of \$1,091,005.38 to Germain Lapalme, for the North-Millington roadwork progress report filed on July 25th 2017.
- A structure to shelter the sand pile on Lake Nick Road was purchased at the cost of \$18,089.
- A contract for storm water management work in the Lac des Sittelles sector was awarded to Les Entreprises Aljer inc. at the cost of \$56,215.88 including taxes.
- Council expressed its moral support to the "Solidarité Ristigouche" campaign.
- Council supported Appalachian Corridor's application to the Herpetological Society of Canada to have the territory it oversees declared an important site for the conservation of amphibian and reptile biodiversity.
- The toponym "Parc Chagnon-Shonyo" was adopted to designate the new park at the intersection of North Rd. and Route 112, in honour of the north-end sector's history.
- Council authorised an offer of \$50,000 on the property at 150 Millington Rd., for a project to showcase the preindustrial mills complex. The acquisition is to be funded through the Parks Fund, with no impact on the municipal budget.
- A call for tenders was authorised for the contract to collect and transport the municipality's household waste in 2018-2019-2020.

A reminder. The Municipality is not allowed to translate systematically all documents to English because our citizens whose mother tongue is English account for only 16% of Austin's population. Indeed, only municipalities with a predominantly English-speaking population (over 50%) are conferred a special status authorising them to do so.

However our fully bilingual staff will be happy to help you with any question you may have.

Making Headway on the Roadway

Reconstruction work on North and Millington roads: one more step toward the complete refurbishment of the main artery linking the Municipality's north and south ends!

Despite several delays caused by rain, this summer's work on North and Millington roads has been completed within established deadlines and under budget!

We wish to thank our citizens for their patience and understanding throughout the construction period.

This has been a long-term endeavour. As you can see below, Council started working on this latest phase of the project back in 1915!

2015

- A study (including inspections, test borings and soil tests) was conducted and a final report was prepared by the engineers.
- Granulometric samples were taken over the entire length of North Road, *including the segment leading up to Route 112, in preparation for the next phase of work which should benefit from a grant of nearly \$800,000 under the 2019-2023 TECQ program*

2016

- The engineers prepared the plans and specifications, as well as the request for proposals documents. They were also tasked with overseeing the procurement process.
- The work programme was filed with the Ministry of Municipal Affairs to take advantage of the 2014-2018 TECQ grant (approval was received in December).

2017

March

- The borrowing by-law was adopted and a register was held (zero signatures)

April

- Council awarded the road construction contract
- Documents were prepared and a request for proposals was issued for the Construction management services contract

May

- Council awarded the Construction management services contract
- A first meeting with the contractor and the project manager was held

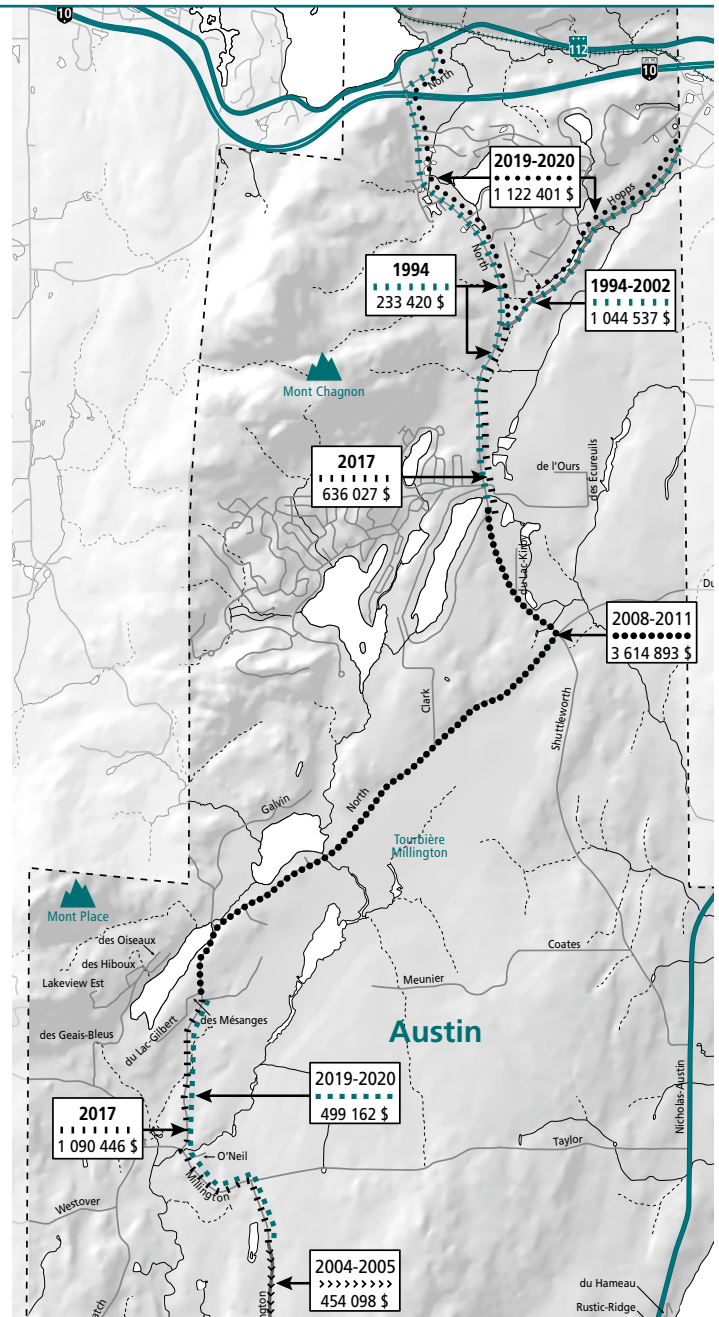
Construction gets under way

June-July

- North Rd. (from Hopps to Lac-Malaga) was repaired and resurfaced
- North Rd. (from des Mésanges to the Patch/Millington intersection) and the unpaved section of Millington road were rebuilt and regavelled

September

- Lines were painted on the newly paved sections



What is left to do?

According to the timetable established by council, only one last step remains to see the project through:

- North Rd. (between Hopps and Route 112) will be repaired and resurfaced at an estimated cost of \$1,122,401
 - The segments of North and Millington roads that were rebuilt in 2017 will be paved at an estimated cost of \$499,162.
- This \$1,621,563 project is slated for 2019 or 2020, once the grants have become available.

You will remember that :

- From 1994 to 2002, the Municipality refurbished North Rd. (from Lac-Malaga to Route 112) as well as Hopps Rd., at the cost of \$1,277,957.
- From 2008 to 2011, the Municipality rebuilt 6.1 km of North Rd. (Lac-Malaga to the residential neighbourhoods around lakes Peasley and Gilbert) at the cost of \$3,614,893. The Municipality received a grant of \$609,397.

Who can vote?

Did you know that a person can own many residences **but only one domicile**? Occupying a residence does not establish it as a domicile: that residence must be considered a person's **permanent home**.

If, on September 1st 2017, your permanent home was in Austin, your name is automatically entered on the permanent list of electors used for provincial elections, providing that the *Régie de l'assurance maladie du Québec* and/or the *Société de l'assurance automobile du Québec* have your correct address. However, if you've only moved here recently, call us to verify if your name appears on the list; if it doesn't, you can apply to the Board of Revisors if your permanent home was in Austin on September 1st and at that date, you had lived in Quebec for at least 6 months. (You must also be of age and a Canadian citizen.)

If your permanent home is not in Austin, you must register to vote in the 2017 municipal election. (If you've already registered for a previous election and there haven't been any changes to your address or property title, your registration remains valid until withdrawn.)

Did you know that ownership of a cottage is not the only type of property entitling you to vote? Indeed, if you own a parcel of land or if you occupy a business establishment (e.g., you are a notary public leasing commercial space in Austin), you also have the right to have your name entered on the electoral list.

However, **the date on which you became an owner** must also be taken into account for, to vote in the 2017 municipal election, you must have been the owner or the co-owner of an immovable (or the occupant or co-occupant of a business establishment) **for at least 12 months as of September 1st 2017**. If, for example, you became the owner of a cottage in February 2017, you cannot vote in the next election. (You can still register to have your name entered on the list, however, so it will be done for the next election!)

To register, you must use the form corresponding to your situation:

If you are the sole owner of an immovable or the sole occupant of a business establishment, you must file an Application for Entry (form SMR-9.2).

If you are the co-owner of an immovable or the co-occupant of a business establishment, you must name amongst yourselves the person whose name is to be entered on the list of electors, by means of the Power of Attorney (form SMR-9.1).

These forms have already been sent to you with your 2017 tax bill, but you can also download them from the Municipality's website (Info-Citizens › Elections) or obtain them at Town Hall.

Finally, don't forget that even if Austin is not your permanent place of residence, you can still vote in *both* your municipalities, by voting in the advance poll (October 29th) in one place, and on polling day (November 5th) in the other one!

Your vote is important for, as George Jean Nathan said,
"Bad officials are the ones elected by good citizens who do not vote".

Important Dates

September 22

First day to file nomination papers

October 1st

Last day* for non-residents to file an application for entry on the list of electors

* Applications submitted after this date will be processed by the Board of Revisors

October 6

Last day to file nomination papers (deadline 4:30 p.m.)

Proclamation of candidates elected by acclamation

October 14, 16 and 20

Revision of the list of electors

Applications for registration, modification or removal from the list of electors may be filed before the Board of Revisors at Town Hall on the following dates and times:

14 October from 9 a.m. to noon

16 October from 7 p.m. to 10 p.m.

20 October from 9 a.m. to 4:30 p.m.

After October 20th, all requests for entry or for changes to the list of electors will be denied

October 29

ADVANCE POLL

Noon to 8 p.m. Town Hall only

November 5

POLLING DAY

10 a.m. to 8 p.m.

Town Hall and north-end Fire Station

After the polls close at 8 p.m.

- Counting of the votes

- Announcement of the election results (at Town Hall)